

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 avril 2021 A 18H

**Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 avril 2021**

**Présents :** Mme Véronique RUMEAU, M. Guy FREBY, M. Patrick VOISIN, Mme Cécile GAJAN, Mme Isabelle PORRO, M. Sébastien LOUBES, M. Daniel VENOUX, Mme Marie-France SEGARD,

**Absents :** Mme Audrey SURRE, M. Anselme BONNEL.

**Procurations :** Mme Romane COMBES à Mme Véronique RUMEAU, Mme Estelle DELPON à M. Guy FREBY, M. Adrien MARROU à M. Sébastien LOUBES

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle PORRO

### Ordre du jour

1. **Vote des taux communaux**
2. **Vote des subventions aux associations**
3. **Vote du budget primitif 2021**
4. **Changement de délégué au SDE09**
5. **Délibération de principe pour le dossier « Goutelette »**
6. **Traversante de Saint-Pierre-de-Rivière**
7. **Antenne relais Orange**
8. **Ecole de Saint-Pierre de dessus : un point**
9. **Travaux ancien PROXI**
10. **Travaux sur la commune : SMDEA, SDE09...**
11. **Commission environnement**
12. **Recrutement d'un secrétaire de mairie**
13. **Diverses informations Cté d'Agglo**
14. **Questions diverses**

En raison des règles sanitaires en vigueur, la réunion, selon la convocation, s'est tenue sans que le public ne soit autorisé à y assister.

#### **1. Vote des taux communaux**

Les bases des taux communaux ont évolué favorablement en 2021. Les taux globaux évolueront du fait de l'application de la réforme de la taxe d'habitation. En effet, pour l'exercice 2021 la réforme de la taxe d'habitation s'applique. La commune ne perçoit plus le revenu de la taxe d'habitation sauf celui issu des résidences secondaires.

Pour compenser cette perte de ressource, la commune perçoit une partie de la TFPB perçue par le département en 2020.

En conséquence, au taux communal, il faut ajouter le taux du département (22 + 21.15 = 43.15). Les taxes suivantes sont à retenir :

Taxe Habitation figée :	13.00 %
Foncier Bâti :	43.15 %
Foncier Non Bâti :	118.00 %

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **2. Vote des subventions aux associations**

Compte-tenu du contexte sanitaire qui perdure, Madame le Maire propose d'attribuer aux associations un montant de subvention pour l'année 2021 identique à celui de 2020.

Comme il se doit, chacune des associations communiquera un bilan d'activités ainsi qu'un programme prévisionnel.

Les subventions proposées sont les suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Subvention 2021 (en €)</b>
ASB	200
ASS CHASSE	100
La Boule Verte	300
Les Cœurs Battants	250
Comité des Fêtes	2 200
TRAIL	200
<b>TOTAL</b>	<b>3 250</b>

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **3. Vote du budget primitif 2021**

Madame le Maire, assistée de la secrétaire de Mairie, présente le budget primitif 2021. Sont passés en revue chapitre par chapitre, le budget « de fonctionnement » (dépenses et recettes) et budget « d'investissement » (dépenses et recettes).

Le budget une balance générale comme suit :

Section de fonctionnement :

	DEPENSES	RECETTES
	508 400,00	431 172,00
002 Résultat reporté		77 228,00
Total section fctmt	508 400,00	508 400,00

Section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
	324770.00	365 005,00
002 Solde reporté	40 235,00	
RAR		
Total section investi	365 005,00	365 005,00

Le conseil municipal les ayant déjà examinés de façon détaillée lors de la séance précédente, aucune précision n'est requise.

Le budget primitif 2021 est approuvé à l'unanimité

#### **4. Changement de délégué au SDE09**

M. Sébastien LOUBES regrette de ne pouvoir assurer sa mission de délégué titulaire au SDE09. En effet, force est de constater que le calendrier des réunions de cette instance est difficilement compatible avec une activité professionnelle.

Madame le Maire propose que M. Patrick VOISIN le remplace au poste de titulaire. M. Sébastien LOUBES assurera la fonction de suppléant.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5. Délibération de principe pour le dossier « Goutelette » à Jean de Gaillard**

Afin que les travaux d'assainissement puissent être réalisés dans leur globalité sur le territoire de la commune, un accord « de principe » avec les copropriétaires de la voie d'accès dite de « la gouttelette » prévoit qu'à l'issue des travaux la dite voie devienne publique.

Madame le maire propose une délibération afin d'acter cet « accord de principe ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **6. Traversante de Saint-Pierre-de-Rivière**

Madame le Maire informe d'une étude en cours pour assurer la sécurité des riverains. L'implantation de feux tricolores sur la traversante de Saint-Pierre-de-Rivière afin de réguler la circulation automobile sur une seule voie sera examinée. Les travaux seront réalisés en amont des « travaux d'embellissement » du SMDEA.

## **7. Antenne relais Orange**

La société ORANGE a sollicité l'autorisation de la commune pour l'implantation d'une antenne relais. La redevance demandée en contrepartie par la municipalité est de 8000€. Madame le Maire informe que le montant consenti par la Société Orange ne serait que de 4000€ annuel.

Au regard des nombreuses interrogations des habitants concernant les incidences de cette implantation (nuisances visuelles, nocivité des ondes émises ...), Madame le Maire soumet ce projet au vote des membres du Conseil Municipal.

Le projet d'implantation d'une antenne relais ORANGE est refusé au prix proposé à l'unanimité

## **8. Ecole de Saint-Pierre de dessus : un point**

Le cahier des charges concernant la réhabilitation de l'ancienne école de Saint-Pierre-de-dessus est présenté.

Madame le Maire remercie MM. Patrick VOISIN, Guy FREBY et Sébastien LOUBES pour le travail accompli. Elle informe par ailleurs qu'une réunion se tiendra le 28 avril prochain avec le SDE, la Direction du PNR et l'architecte du CAUE pour valider le projet et pouvoir lancer les demandes de subvention.

## **9. Travaux ancien PROXI**

Le RDC de l'ancien PROXI est en cours d'aménagement pour permettre l'installation d'un cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie. Deux ou trois praticiens devraient l'occuper d'ici la mi-mai.

Par ailleurs des travaux ont été réalisés pour transformer le premier étage en appartement. Celui-ci sera loué à partir de la mi-avril.

## **10. Travaux sur la commune : SMDEA, SDE09...**

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal que des travaux d'électricité « renforcement BT lié Ext M. Fernandez s/P7 Le Pech » doivent être réalisés.

Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière.

La commune a été retenue dans le cadre d'un programme FaceTrA/B 2019 pour un montant des travaux de 12000 € financés à 100% par le Syndicat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **11. Commission environnement**

M. Guy FREBY propose de réunir la commission environnement fin mai, début juin, afin de faire un point complet sur les réalisations et les projets en cours.

## **12. Recrutement d'un secrétaire de mairie**

Madame le Maire informe des démarches entreprises pour anticiper le remplacement de la secrétaire de mairie dont le départ en retraite est prévu en juillet prochain . Elle indique que très peu de candidats se sont manifestés et, qui plus est, leur profil ne semble pas adapté à la fonction. Les recherches vont se poursuivre et être élargies.

## **13. Diverses informations Cté d'Agglo.**

Plusieurs informations ont été données au cours de cette séance.

## **14. Questions diverses**

- ⇒ M. Patrick Voisin informe que le site internet de la commune est en passe d'être finalisé. Certaines rubriques restent à compléter. Le nécessaire sera fait pour une mise en ligne courant mai.

⇒ Mme Isabelle PORRO rend compte d'une réunion entre les communes de la vallée de la Barguillère sur le projet d'un « festival de cinéma en plein air » pour l'été prochain : si les conditions sanitaires le permettent, un programme de cinéma, à raison d'une séance hebdomadaire, pourrait se dérouler dans les différents sites appropriés des communes de la Vallée. Ce « festival » s'organiserait en partenariat avec l'Estive et/ou l'ADAPEI.

Le coût par séance, à la charge des communes, serait compris entre 400€ et 700€ (intégrant les droits d'auteurs et les charges liées à la prestation), auquel s'ajouterait le prix payé par chaque spectateur, soit environ 4€.

Il a été convenu que chaque représentant des communes de la vallée, présents à cette réunion, recueillerait l'accord de principe de son équipe municipale avant d'avancer dans la définition de ce projet et d'en définir ensemble plus précisément les conditions de mise en œuvre.

Madame le Maire ainsi que les membres du conseil municipal approuvent la démarche.

La Secrétaire

Isabelle PORRO



Le Maire  
Véronique RUMEAU